

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

TRANSPORTS

Arrêté du 22 décembre 2020 portant approbation du schéma national des Véloroutes

NOR : TRAT2034492A

Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,
Vu le code des transports, notamment son article L. 1212-3-4 ;
Vu le code de la voirie routière, notamment son article L. 154-1 ;
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 228-3 et L. 228-3-1,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le schéma national des Véloroutes, dont la carte est annexée au présent arrêté, est approuvé. Il définit le réseau structurant de Véloroutes sur le territoire national.

Art. 2. – Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 décembre 2020.

JEAN-BAPTISTE DJEBBARI

Nota. – La carte annexée au présent arrêté est consultable au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.